



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

FORT-WALSH

Plan directeur



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

© Sa Majesté la Reine aux droits du Canada,
représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2005

Gouvernement du Canada, numéro de catalogue : R64-316/2005F
ISBN : 0-662-74350-4

Also available in English

Lieu historique national du Canada du

FORT-WALSH

Plan directeur

Mai 2005

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada incarnent l'essence même de notre pays. Ils participent à définir qui nous sommes et ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques, merveilleux et indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux a sa propre histoire à nous raconter. Mais, ensemble, ils conjuguent les richesses du passé aux promesses de l'avenir et rassemblent les Canadiens et les Canadiennes.

Notre vision consiste à ce que chacun des lieux historiques nationaux du Canada, fût-il de propriété fédérale ou non, présente une bonne santé commémorative et à ce que notre réseau de lieux nationaux continue à évoluer au rythme de l'évolution du pays. Nos lieux historiques nationaux seront pour tous les Canadiens et Canadiennes des lieux d'expérience et d'apprentissage. Ils aideront nos collectivités à renouer avec la vie et la créativité, tout en contribuant à nos efforts visant à revitaliser les villes du Canada. Ensemble, comme fiduciaires, nous allons conserver ces endroits au profit de l'actuelle génération et de celles qui suivront, tout en veillant à ce qu'ils contribuent à une plus grande viabilité économique et une meilleure santé écologique dans tout le Canada.

Notre vision consiste également à représenter chacune des régions naturelles terrestres et marines du Canada par au moins un parc national ou une aire marine nationale de conservation; à maintenir tous les parcs nationaux en bonne santé écologique; à ce que chaque aire marine nationale de conservation fasse la promotion d'une utilisation de nos ressources marines viable et saine du point de vue de l'écologie, d'une manière qui harmonise les meilleures pratiques de conservation aux activités humaines; et à ce que tant les parcs nationaux que les aires marines nationales de conservation soient des endroits offrant à tous les Canadiens et Canadiennes la chance d'en vivre l'expérience et d'en profiter.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada Fort-Walsh. Vous me permettez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada Fort-Walsh.

Le ministre de l'Environnement,

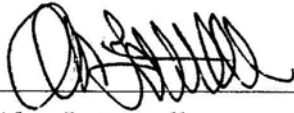
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Dion'.

Stéphane Dion

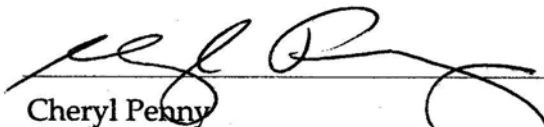
Énoncé de recommandation

Plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Walsh

Approbation recommandée par :



Alan Latourelle
Directeur générale de l'Agence
Parcs Canada



Cheryl Penny
Directrice, Unité de gestion, Sud de la Saskatchewan

Table des matières

1.	Introduction...	1
1.1	Fort-Walsh et le réseau des lieux historiques nationaux	2
1.2	Intégrité commémorative	3
2.	Fort-Walsh 1992 – 2003	5
2.1	Gestion des ressources culturelles	5
2.2	Programme de mise en valeur du patrimoine.....	6
2.3	Services et installations pour les visiteurs	8
2.4	Visiteurs	8
2.5	Gérance de l’environnement.....	8
2.6	Partenariats.....	9
2.7	Administration et exploitation	9
3.	La vision: Fort-Walsh 2010	10
4.	Plan directeur	11
4.1	Préservation du patrimoine	11
4.1.1	La PCNO au fort Walsh.....	12
4.1.2	Poste de remonte de la GRC	13
4.1.3	Site du massacre des collines Cypress.....	14
4.1.4	Cimetières	15
4.1.5	Lieux de sépulture.....	15
4.1.6	Sites autochtones	16
4.1.7	Lotissement urbain.....	17
4.1.8	Ranch Wood-Anderson	18
4.1.9	Paysage	18
4.1.10	Collection archéologique et objets historiques.....	19

4.2	Mise en valeur du patrimoine.....	19
4.2.1	Messages communiqués.....	20
4.2.2	Publics-cibles.....	20
4.2.3	Activités pour les visiteurs.....	21
4.2.4	Diffusion externe.....	25
4.3	Services et installations.....	26
4.3.1	Services fondamentaux.....	26
4.3.2	Événements spéciaux.....	26
4.3.3	Loisirs.....	27
4.4	Gérance de l'environnement.....	29
4.5	Participation du public et partenariats.....	30
4.6	Administration et exploitation.....	31
4.7	Énoncé de décision concernant l'évaluation environnementale.....	32
5.	Mise en œuvre et évaluation du plan directeur.....	34

Le fort Walsh : un lieu d'importance historique nationale

Dès son établissement en 1875, le fort Walsh est rapidement devenu le poste le plus important, le plus imposant et le plus lourdement armé de la police à cheval du Nord-Ouest établis dans les Territoires du Nord-Ouest. Les agents en garnison au fort Walsh traquaient les trafiquants de whisky et les voleurs de chevaux, conseillaient et contrôlaient les Autochtones perturbés par la disparition du bison. Ces agents supervisaient les milliers de réfugiés lakotas qui avaient fui les États-Unis pendant la guerre contre les Sioux en 1876-1877 et dont l'afflux pesait lourdement sur les ressources du fort et sur les fragiles ressources des prairies canadiennes, jusqu'à provoquer une crise. L'histoire du fort Walsh est marquée de faits fascinants et de personnages plus grands que nature : James Walsh, Sitting Bull, Jerry Potts, Big Bear, James Macleod, Alfred Terry, White Bird, Little Pine, Sam Steele, Spotted Eagle, Rain-in-the-Face, Gall, Nelson Miles, Chief Joseph, Lief Crozier, John A. Macdonald, George Armstrong Custer. Ils ne sont qu'un petit nombre de ceux qui ont écrit à leur manière une page de l'histoire du fort Walsh.

De 1878 à 1883, le lieu historique national du Canada du Fort-Walsh a servi de quartier général à la police à cheval du Nord-Ouest. De 1875 à 1883, il a joué un rôle fondamental dans l'application de la loi du Canada et de sa politique relative aux Indiens, et dans la supervision des Lakotas de Tantanka Iyotanka (Sitting Bull), qui avait mené ses troupes hors des États-Unis après la bataille de Little Bighorn. C'est pourquoi il a été désigné lieu d'importance historique nationale en 1924.

Le massacre des collines Cypress : un événement d'importance historique nationale

Au cours d'une chasse au Montana au printemps 1873, des Cris volèrent les chevaux de chasseurs de loups. Ces derniers se lancèrent aux trousses des Cris, qui les semèrent avant d'arriver au poste de traite d'Abe Farwell, où trois bandes de Nakodas avaient établi un campement. Les chasseurs de loups, ivres, crurent que les Nakodas avaient volé leurs chevaux. Au matin du 1^{er} juin, les chasseurs de loups attaquèrent les Nakodas, laissant derrière eux entre 25 et 80 victimes. La scène du massacre, le campement nakoda et le poste de traite de Farwell sont situés près de l'extrémité sud-est du LHNC du Fort-Walsh .

Le massacre des collines Cypress a hâté le recrutement et le déploiement de la police à cheval du Nord-Ouest dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est pourquoi il a été désigné événement d'importance historique nationale en 1964.

1. Introduction

Le lieu historique national du Canada (LHNC) du Fort-Walsh est situé au cœur de des collines Cypress, à 55 kilomètres au sud-ouest de Maple Creek, en Saskatchewan (Figure 1). Il a été désigné lieu historique national en 1924 pour son importance pour la Police à cheval du Nord-Ouest (PCNO), qui y a établi un poste de 1878 à 1882, et pour son rôle dans l'application de la loi du Canada et de sa politique relative aux Indiens juste après l'établissement des Territoires du Nord-Ouest.

De 1942 à 1968, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a exploité un ranch de chevaux de remonte sur le site du poste de police initial. Le ranch servait à l'élevage et à l'entraînement de chevaux de police, dont les chevaux du Carrousel. L'emplacement des installations et leur détails architecturaux représentaient bien sa valeur pour la GRC, et le lien qui l'unit à son histoire.

En 1968, Parcs Canada est devenu propriétaire du poste de la Police à cheval du Nord-Ouest, du poste de remonte, et des 650 hectares sur lesquelles ils trônent. (Figure 2). Depuis lors, le secteur du LHNC du Fort-Walsh est protégé et attire plusieurs touristes. Son décor pittoresque est idéal pour raconter l'histoire extraordinaire de la police, des Premières nations, des Métis et des commerçants des collines Cypress de la fin du XIX^e siècle.

Le plan directeur d'un lieu historique national vise avant tout à en garantir l'intégrité commémorative. Ce plan constitue un guide sur l'utilisation que le public peut faire du lieu historique national. Afin d'assurer sa pertinence et la primauté de son rôle dans la gestion du lieu historique, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* de 1998, prescrit la révision quinquennale de ce plan directeur. Après un processus de planification et de consultation entrepris en 2002, le présent plan directeur remplace donc celui de 1992.

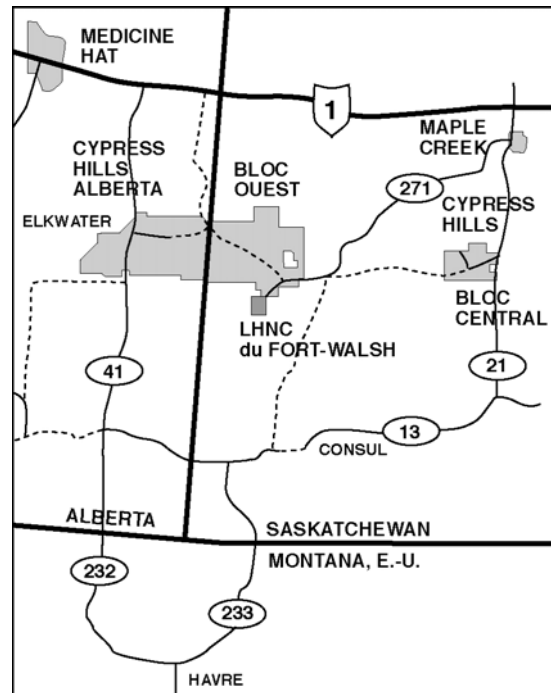


Figure 1. Région du LHNC du Fort-Walsh .
(Parcs Canada)

Le présent plan fournit une orientation stratégique pour un certain nombre de domaines importants :

- protection des vestiges archéologiques et des artefacts du poste de police historique;
- lignes directrices provisoires sur la protection et la mise en valeur du site du massacre des collines Cypress;
- entretien et protection des cimetières et des lieux de sépulture;
- conservation des bâtiments du poste de remonte de la GRC;
- renouvellement de la mise en valeur du patrimoine du fort Walsh;
- activités récréatives; et
- participation du public et partenariats.

Le plan guidera Parcs Canada et ses partenaires dans la protection et la mise en valeur du fort Walsh pour le bénéfice de tous les Canadiens. Bien que le plan devrait être en vigueur pendant 10 à 15 ans, Parcs Canada en entreprendra l'examen dans cinq ans pour assurer sa pertinence et son efficacité.



Figure 2. Site du poste de la PCNO et du poste de remonte de la GRC. (E. Rohatensky)

1.1 Fort-Walsh et le réseau des lieux historiques nationaux

Fort-Walsh fait partie du réseau des plus de 912 lieux historiques nationaux au pays¹. Parmi ces lieux historiques nationaux, Fort-Walsh illustre une page de l'histoire policière canadienne, des mesures prises pour garantir la sécurité et le respect de la loi, particulièrement du rôle qu'a joué la PCNO au cours des années qui ont mené à l'entrée de l'Ouest du pays dans la Confédération.

Parmi les lieux historiques nationaux qui commémorent la Police à cheval du Nord-Ouest, on compte le fort Dufferin, au Manitoba, les forts Battleford et Livingstone, en Saskatchewan, et les forts Calgary, Whoop-Up et Mcleod, en Alberta. Deux événements historiques nationaux sont commémorés par des plaques au LHNC du Fort-Walsh : le massacre des collines Cypress en 1873 (qui a mené à l'établissement de la Police à cheval du Nord-Ouest) et l'établissement de la PCNO. Une plaque commémore aussi un personnage d'importance historique nationale: James Morrow Walsh, chef de la PCNO de 1873 à 1883.

¹ Le programme fédéral de commémoration compte plusieurs parties distinctes, imbriquées les unes dans les autres. Aux plus de 912 lieux historiques nationaux (153 sont administrés par Parcs Canada), s'ajoutent plus de 587 personnages et 360 événements historiques désignés d'importance nationale. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada conseille le ministre du Patrimoine canadien qui fait les désignations.

1.2 *Intégrité commémorative*

Les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada visent avant tout à préserver leur « intégrité commémorative », c'est-à-dire qu'on vise à ce que le lieu historique national demeure intact et inaltéré. Voici les conditions qui garantissent l'intégrité commémorative d'un lieu historique national :

- les ressources qui touchent directement les raisons de la désignation ne sont ni détériorées ni menacées;
- les raisons de la désignation du lieu sont communiqués efficacement au public; et
- les valeurs patrimoniales (y compris celles qui n'ont pas de rapport direct avec les raisons de la désignation) sont respectées par les décisions et mesures pouvant avoir une incidence sur le lieu historique.

C'est à partir de l'« objectif de commémoration » du site historique, l'énoncé de sa désignation, qu'est définie son intégrité commémorative. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) fait des recommandations sur l'objectif commémoratif qui sont ensuite approuvées par le ministre responsable des lieux historiques nationaux.

Fort-Walsh est un lieu historique national pour les raisons suivantes :

- **le poste de police a servi de quartier général à la PCNO de 1878 à 1882;**
- **le poste de police a joué un rôle fondamental dans:**
 - **le respect de la loi canadienne de 1875 à 1883;**
 - **l'application de la politique relative aux Indiens;**
 - **la supervision des Lakotas de Tantanka Iyotanka (Sitting Bull) qui les a menés au Canada après la bataille de Little Bighorn.**

La CLMHC a identifié que l'enceinte de la palissade érigée autour du poste de police érigée après sont agrandissement en 1880 revêt une importance historique nationale (Figure 3). « Lieu désigné » par Parcs Canada, ce secteur n'est pas le seul touché par le présent plan directeur, qui touchera tout le secteur administré par Parcs Canada (Figure 4).

L'énoncé d'intégrité commémorative (EIC) identifie le lieu désigné, ses ressources culturelles, ses valeurs historiques et les messages à prendre en considération dans la prise de décisions ou l'adoption des mesures pouvant toucher l'intégrité d'un lieu historique national. Le directeur général des lieux historiques nationaux a approuvé l'énoncé d'intégrité commémorative du LHNC du Fort-Walsh en décembre 2000. Le présent plan directeur se fonde sur les objectifs d'intégrité commémorative fixés dans l'EIC.

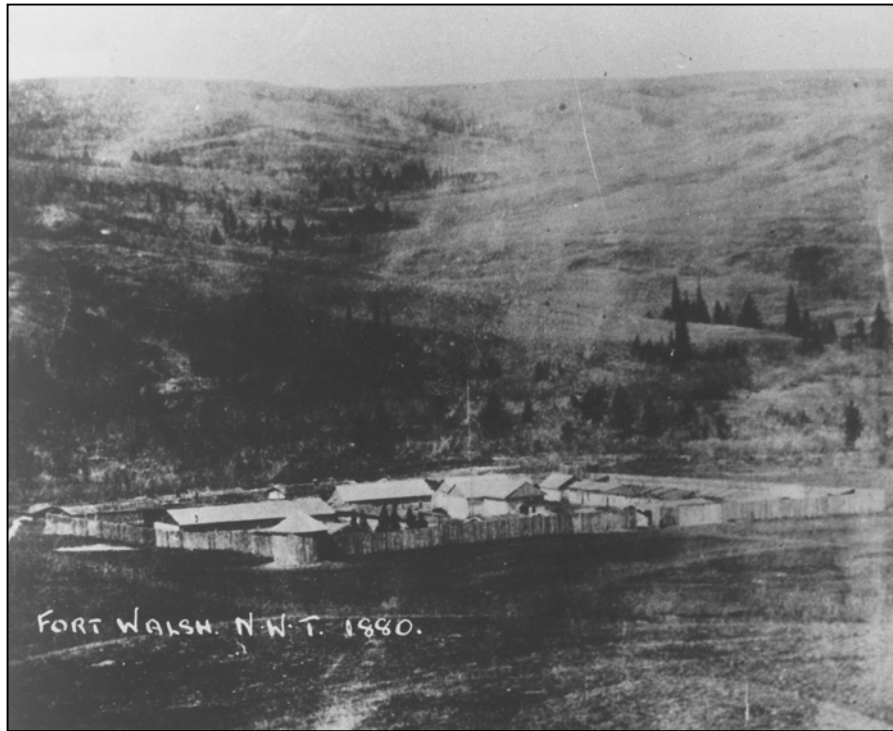


Figure 3. « Fort-Walsh , T. N.-O., 1880 ». (Archives nationales du Canada, C-17602A)

2. Fort-Walsh 1992 - 2003

Jusqu'à tout récemment, la gestion du LHNC du Fort-Walsh était fondée sur le plan directeur de 1992. Depuis l'approbation de l'EIC en 2000, le programme de mise en valeur du patrimoine a été modifié. En outre, les bâtiments du poste de remonte de la GRC sont maintenant considérés comme des ressources culturelles.

2.1 Gestion des ressources culturelles

La gestion des ressources culturelles comprend des pratiques généralement reconnues en protection et en mise en valeur des ressources culturelles² :

- inventaire des ressources du lieu historique national;
- Identification des ressources culturelles de leur valeur patrimoniale;
- Prise de décisions et adoption de mesures reconnaissant la valeur patrimoniale si la protection et la mise en valeur des ressources culturelles sont en jeu;
- Monitoring des ressources culturelles et faire de leur protection et de leur conservation une priorité.

La reconnaissance archéologique a démontré la grande richesse et la diversité des ressources culturelles, dont certaines ont plus de 4000 ans, du LHNC du Fort-Walsh . À part les bâtiments du poste de remonte de la GRC, toutes les ressources culturelles du LHNC du Fort-Walsh sont des artefacts archéologiques ou des éléments paysagers (Figure 4). Le lieu compte deux cimetières et des lieux de sépulture.

Seuls les vestiges et artefacts archéologiques du poste de police sont des ressources culturelles de niveau 1. Les autres ressources culturelles sont de niveau 2³. Parcs Canada accorde plus d'importance aux ressources culturelles d'importance historique nationale, c.-à-d. ressources de niveau 1. Toutefois, les ressources de niveau 2 doivent aussi être respectées et gérées pour leur valeur patrimoniale.

Dans le *Rapport sur l'état des parcs* (1997), Parcs Canada a établi que la plupart des ressources culturelles au Fort-Walsh sont en bon état (protection et rétablissement ne nécessitant que des mesures minimales). Par contre,

2 Une ressource culturelle est un lieu ou un ouvrage anthropique témoignant de l'activité humaine ou revêtant une importance spirituelle ou culturelle, et dont l'importance historique a été reconnue par une autorité municipale, provinciale ou fédérale ou par des normes sur l'importance culturelle ou spirituelle.

3 La ressource culturelle directement liée aux raisons de la désignation du lieu historique national est de niveau 1. Les ressources culturelles qui non liées à ces raisons, mais revêtant une valeur patrimoniale sont de niveau 2. Une ressource peut être considérée de niveau 2 pour des raisons historiques, esthétiques ou environnementales.

certaines bâtiments du poste de remonte sont en mauvais état : les rondins pourris par l'humidité. Des mesures de conservation devront être prises. Les bâtiments du ranch sont vulnérables aux feux de prairie. L'érosion des berges du ruisseau Battle a détruit des vestiges du vieux lotissement urbain. Le broutage des chevaux un peu perturbé la surface du sol, le broutage est maintenant géré pour en réduire les effets néfastes.

2.2 *Programme de mise en valeur du patrimoine*

La mise en valeur du patrimoine permet à Parcs Canada d'offrir des visites agréables et instructives, sur place pour les visiteurs, mais aussi à distance (diffusion externe). La mise en valeur du patrimoine des lieux historiques nationaux du Canada est primordiale pour l'expérience des visiteurs.

La mise en valeur du patrimoine d'un lieu est fondée sur l'objectif de commémoration. Au LHNC du Fort-Walsh, elle s'articule autour de ces grands messages :

- De 1878 à 1882 la PCNO a utilisé le poste comme quartier général;
- De 1875 à 1883 le poste a joué un rôle primordial dans l'application de la loi canadienne;
- Le poste a joué un rôle primordial dans l'application de la politique relative aux Indiens; et
- Le poste a joué un rôle primordial dans la surveillance des Lakotas de Tantanka Iyotanka (Sitting Bull) qui les a menés au Canada après la bataille de Little Bighorn.

On vise aussi à communiquer que:

- Le LHNC du Fort-Walsh appartient à un réseau de lieux historiques nationaux et est l'un des nombreux endroits mettant en valeur le patrimoine de la GRC;
- Le massacre des collines Cypress, l'établissement de la PCNO et la vie de James Morrow Walsh sont aussi commémorés au fort Walsh;
- le LHNC du Fort-Walsh permet de préserver d'autres ressources naturelles et culturelles.

Le centre d'accueil, le poste de traite de Farwell (reconstitution d'un poste de traite près du site du massacre des collines Cypress) et le poste de remonte sont les principaux sites mis en valeur patrimoniale (Figure 4).

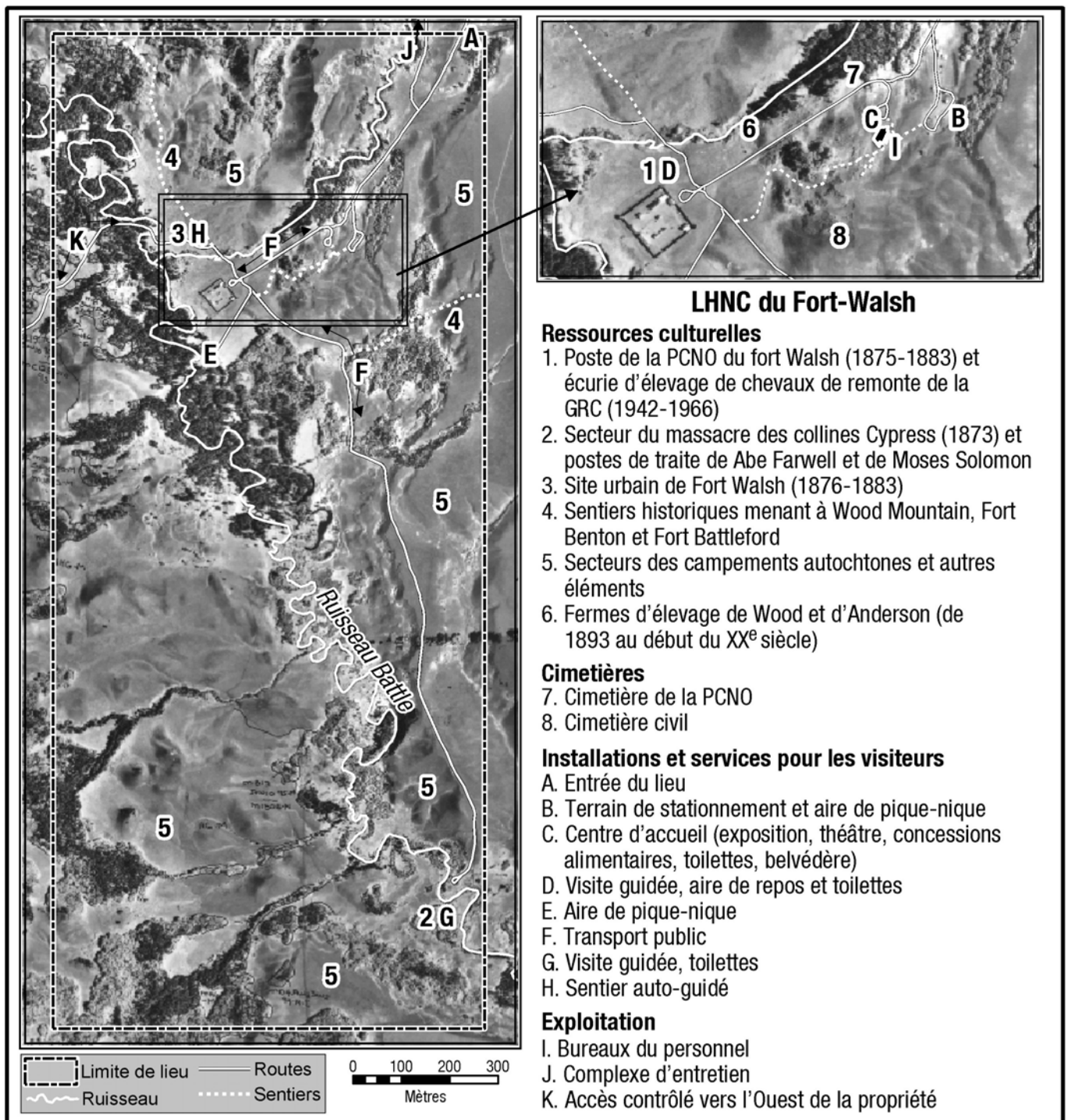


Figure 4. Ressources, installations, services et activités d'exploitation du LHNC du Fort-Walsh . (Parcs Canada)

La mise en valeur du centre d'accueil date des années 1970. Elle est désuète et trop complexe pour bien orienter les visiteurs sur le site et les informer sur son histoire. Au poste de traite de Farwell, la programmation évolue : on met maintenant l'accent sur le massacre des collines Cypress de 1873. La CLMHC en est à l'étude d'un mémoire déposé par la Première nation de Carry The Kettle, qui souhaite que les lieux du Massacre soient considérés d'importance historique nationale. Selon les conclusions de l'examen, on pourrait approfondir l'histoire du Massacre, ce qui entraînerait des changements au poste de traite de Farwell. On a déjà modifié la mise en valeur du poste de police du Fort-Walsh (1875-1883). Les bâtiments du poste de remonte (certains sont meublés au style de 1880) seraient le décor idéal pour des animateurs costumés. La nation crie de Lucky Man, la Première nation de Little Pine et la Première nation de Nekaneet ont fait part à Parcs Canada de leur intérêt à diffuser les éléments de leur histoire qui sont associés au lieu. La nation crie de Lucky Man et la Première nation de Little Pine sont particulièrement enclines à diffuser leur adhésion au traité n°6, conclu au fort Walsh.

2.3 Services et installations pour les visiteurs

Les services offerts et les installations mises à la disposition des visiteurs, dont le stationnement, le centre d'accueil, la cafétéria, le transport en commun, les aires de pique-nique et les salles de bains, satisfont à la demande actuelle (Figure 4). Un a récemment (2000), confirmé la satisfaction des visiteurs de la majorité des services et installations. Toutefois, leurs réponses démontrent les lacunes de la programmation pour enfants (insuffisante), des aires de pique-nique (améliorer la signalisation et faciliter l'accès) et des vidéos présentées au centre d'accueil (les rafraîchir). Les visiteurs et le personnel considèrent qu'on pourrait améliorer la circulation et l'utilisation de l'espace dans le centre d'accueil.

2.4 Visiteurs

Pendant la plus grande partie des années 1990, le fort a accueilli un nombre stable de visiteurs chaque année (de 18 000 à 19 000 de 1995 à 1998), mais 2000 a apporté un déclin général (de 16 000 à 17 000). Les installations et les services devraient favoriser la fréquentation.

2.5 Gérance de l'environnement

Parcs Canada assure l'intendance de l'environnement. Bien que son mandat de protéger ou de rétablir l'intégrité écologique, ne s'étende pas aux lieux historiques nationaux, il reconnaît la valeur des éléments naturels de Fort-Walsh. C'est pourquoi, les dernières années ont vu la collaboration de Parcs Canada avec l'Alberta et la Saskatchewan permettre de créer des méthodes de gestion uniques pour l'écosystème des collines Cypress.

2.6 Partenariats

Fort-Walsh et le parc interprovincial Cypress Hills (parcs provinciaux Cypress Hills de Saskatchewan et d'Alberta) travaillent en partenariat afin de protéger les caractéristiques uniques des collines Cypress et d'assurer la constance des activités qu'ils offrent. Un autre partenaire, la *Old Fort Trails Association* permet à Fort-Walsh de poursuivre des activités promotionnelles internes. Des partenariats entre Fort-Walsh et les Premières nations, les organismes patrimoniaux locaux, le parc américain Nez Perce ou GRC présenteront des avantages pour toutes les parties.

2.7 Administration et exploitation

Le LHNC du Fort-Walsh n'est ouvert qu'en saison : il est ouvert toute la semaine de mai à septembre. Parcs Canada administre le Fort-Walsh en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et de l'article 42 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. L'unité de gestion du Sud de la Saskatchewan, responsable du parc national des Prairies et de tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada en Saskatchewan assure donc la gestion du LHNC du Fort-Walsh .

L'utilisation du sol sur les propriétés adjacentes et sur le bloc ouest du parc provincial Cypress Hills (Saskatchewan) s'inscrit dans les objectifs d'intégrité du LHNC de Fort-Walsh . Les propriétaires et les locataires des propriétés situées juste à l'ouest de Fort-Walsh peuvent circuler en voiture sur le site pour se rendre à leur propriété (Figure 4).

3. La vision : Fort-Walsh 2010

Cette vision décrit l'avenir recherché pour le LHNC du Fort-Walsh . Cette perspective stimulante concentre les efforts et guide l'aménagement, la gestion et l'exploitation, et favorise la coopération entre visiteurs, utilisateurs et gardiens:

Les visiteurs comprendront l'intensité de l'histoire mouvementée du fort Walsh, qui sera racontée dans le décor authentique et historique des collines Cypress. On pourra mieux comprendre les tensions et découvrir les circonstances du massacre des collines Cypress, son importance pour l'arrivée de la PCNO et pour l'établissement du fort Walsh, ainsi que le rôle important du fort dans l'application de la loi du Canada et de sa politique relative aux Indiens. On comprendra la relation entre policiers et Autochtones des collines Cypress. La revitalisation des programmes et des installations du LHNC du Fort-Walsh permettra aux visiteurs de comprendre l'importance nationale du fort Walsh.

Gardiens, guides, partenaires et conteurs, les employés de Parcs Canada feront en sorte que le LHNC du Fort-Walsh demeure:

- un lieu géré et protégé pour ses ressources culturelles relatives à la PCNO, aux Autochtones, à la GRC et aux sites d'élevage de chevaux;
- une attraction reconnue dans la région des collines Cypress pour favoriser l'apprentissage fondé sur l'histoire; et
- un lieu où on peut approfondir sa relation avec le milieu, partager une histoire unique avec les autres Canadiens et tirer fierté et force de son histoire.



Les employés de Parcs Canada collaboreront avec les Autochtones, la GRC et les organismes patrimoniaux locaux pour mettre en valeur et préserver l'importance historique nationale du Fort-Walsh et ses atouts patrimoniaux. Ainsi, l'intégrité commémorative du Fort sera garantie pour les Canadiens d'aujourd'hui et des générations à venir.

Gestion responsable, consultation, protection des ressources culturelles et naturelles importantes et programme fondé sur des recherches solides, la connaissance et le respect garantira l'appui de la collectivité et des partenaires.

Cette vision de Fort-Walsh évoluera selon des changements qui pourraient inclure la désignation du site du massacre des collines Cypress comme lieu historique national.

4. Plan directeur

Voici les buts, les objectifs, les stratégies et les actions qui orienteront le travail de Parcs Canada et de ses partenaires dans la réalisation de la vision.

Les buts sont tirés des *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*. Les objectifs décrivent les résultats de l'atteinte des buts de Parcs Canada à Fort-Walsh. Les stratégies définissent la méthode de gestion et de prise de décision. Les actions découlent des stratégies et constituent un plan de travail. Lors du prochain examen du plan directeur, c'est à l'aide de ces actions que sera mesuré le progrès vers la vision énoncée.

4.1 Préservation du patrimoine

Parcs Canada est engagée à respecter, préserver et protéger les ressources culturelles de niveau 1 et 2, les cimetières et les lieux de sépulture.

Buts de la protection du patrimoine :

- Empêcher la détérioration ou la mise en danger du lieu désigné et des ressources directement reliées aux raisons de la désignation;
- Veiller à ce que toute décision et toute action touchant le lieu respecte les valeurs patrimoniales (dont les valeurs non reliées à la désignation).

Objectifs de la protection du patrimoine :

- Inventaire et monitoring des ressources culturelles de niveau 1 et 2 pour assurer l'efficacité de leur gestion;
- Conformité de la gestion des cimetières des lieux de sépulture aux directives de la *Directive de gestion 2.3.1, de Parcs Canada : Restes humains et cimetières*;
- Préservation des vestiges archéologiques du poste de police historique et de sa collection d'artefacts;
- Préservation des bâtiments du poste de remonte de la GRC pour leur valeur patrimoniale authentique et non une « reconstitution »;
- Assignation du niveau 2 aux sites archéologiques des postes de traite de Farwell et de Solomon et au lieu du massacre des collines Cypress sur la propriété de Parcs Canada, jusqu'à ce que la CLMHC décide ou non de désigner le lieu du massacre des collines Cypress.

4.1.1 La PCNO au fort Walsh

La CLMHC a établi que le poste occupé par la PCNO entre 1875 et 1883 était le lieu de commémoration désigné, ce qui assure sa primauté dans la gestion du LHNC du Fort-Walsh. Les vestiges archéologiques du poste de police enclos derrière la palissade de 1883 sont des ressources culturelles de niveau 1 (celles situées à l'extérieur de la palissade sont de niveau 2).

Les années 1970, on vu d'intenses fouilles archéologiques et recherche historique sur poste de police (Figure 5), dont a résulté une nouvelle cartographie et l'inventaire de tous les bâtiments du poste. On a fouillé 35 des 46 structures érigées entre 1875 et 1883, et trouvé plusieurs artefacts (ressources culturelles de niveau 1 (voir Section 4.1.10)). Les fouilles mis au jour des vestiges de certains bâtiments. On trouvera sans doute des vestiges du poste sous des bâtiments du poste de remonte.

La stratégie de préservation du poste de police consiste à accorder le plus d'attention aux éléments physiques restants dans tous les aspects de la gestion du lieu. On appliquera ce principe à la conception et à l'exécution des mesures de conservation des bâtiments du poste de remonte de la GRC; aux fouilles archéologiques, à la conception et à l'exécution du programme de mise en valeur du patrimoine, et à la prestation des services. En outre, les ressources culturelles ayant jadis appartenu au poste et situées hors de la palissade de 1880 (p. ex., le terrain d'exercice et l'hôpital) seront préservées et mises en valeur comme élément du poste historique.



Figure 5. Fouilles archéologiques au poste de police. (Parcs Canada)

Mesure clé :

- Répertorier la documentation sur le poste de police de 1875-1883, ses ressources culturelles (à l'intérieur et à l'extérieur de la palissade) et leur état. Afin de faciliter leur prise en compte dans la planification et l'exploitation, on rédigera et tiendra à jour un rapport sur les effets cumulatifs subis par le poste historique⁴.

⁴ Les effets cumulatifs représentent l'impact combiné des projets et des activités passés, actuels et futurs sur une région. Ce rapport est particulièrement utile pour les évaluations environnementales et

4.1.2 Poste de remonte de la GRC

Les 10 bâtiments originaux du poste de remonte de la GRC sont des ressources culturelles de niveau 2 (Figure 6). La résidence du commissaire et l'écurie constituent des édifices fédéraux du patrimoine, en vertu de la *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine*. Les autres ressources culturelles associées au poste de remonte sont quelques dépotoirs. Le bâtiment du musée (caserne des sous-officiers) et la palissade reconstituée ne sont pas des ressources culturelles.

Seuls 4 des 10 bâtiments (résidence du commissaire, quartiers du contremaître, écurie et poste de garde) ont été stabilisés et servent maintenant à la mise en valeur du patrimoine. L'intégrité structurelle du grenier et du garage est menacée. La glacière et le dépôt à viande ont clairement besoin d'être réparés.



Figure 6. Poste de remonte de la GRC, 1975. (Parcs Canada)

La stratégie de préservation des bâtiments du poste de remonte consiste à stabiliser (si possible) ceux qui sont en mauvais état, les réparer pour qu'on puisse y présenter des programmes et des activités, les surveiller et les protéger du feu. Les bâtiments seront gérés selon les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux historiques au Canada*, la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada, et la résidence du commissaire et de l'étable, selon la *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine*. Le plan de gestion du feu prévoit la définition des mesures de protection des bâtiments du poste de remonte contre les incendies. Qui plus est, on cessera les changements architecturaux aux bâtiments du poste de remonte et la reconstruction du poste qui visaient à rétablir l'apparence du poste de 1875 à 1883.

Mesures clés :

- Élaboration et application d'un plan de conservation et de surveillance des bâtiments du poste de remonte. Selon ce plan,
 - le grenier et le garage seront stabilisés. L'intérieur sera rétabli pour la mise en valeur le patrimoine;
 - l'extérieur de la glacière et du dépôt à viande seront stabilisés et les deux bâtiments conserveront leurs vocations (toilettes et entreposage, respectivement);

pour évaluer les effets cumulatifs de propositions de mise en valeur d'un lieu sur son intégrité commémorative.

- En 2007, le bâtiment du musée pourra être à l'étude en vertu de la *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine*. Parcs Canada soumettra au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), d'ici le prochain examen du plan directeur, l'information qui permettra d'évaluer la pertinence de la désignation d'édifice fédéral du patrimoine;
- Un trou à déchets mis au jour par l'érosion de la rive sera surveillé pour déterminer s'il est menacé et s'il menace l'environnement. Les résultats permettront de prendre une décision au sujet de la protection du trou à déchets.

4.1.3 Site du massacre des collines Cypress

En 1967, la GRC a reconstitué les postes de traite de Farwell et de Solomon de 1870 dans le cadre du Centenaire du Canada (Figure 7). Dans les années 1970, des recherches historiques et des fouilles archéologiques n'ont pas permis de repérer des ressources culturelles reliées au camp nakoda et au Massacre. Par contre, des archéologues ont relevé des traces des postes de traite de Farwell et de Solomon de 1873 (ressources culturelles de niveau 2).



Figure 7. Reconstitution du poste de traite de Farwell. (F. Cattroll)

La Première nation de Carry The Kettle (descendants des Nakodas) demandé à la CLMHC de désigner le site du massacre des collines Cypress lieu d'importance historique nationale. Après recommandations de la Commission, et approbation du ministre, le site du massacre des collines Cypress pourrait devenir un lieu historique national, avec ses propres objectifs de préservation et de mise en valeur.

On ne définira pas de stratégie complète pour la préservation du site du massacre des collines Cypress tant que la CLMHC n'aura pas fait de recommandations. La première étape de la définition cette stratégie, consistera à la préparation et à l'approbation de l'énoncé d'intégrité commémorative, qui devrait être complétée avant l'examen du plan directeur. Pour le moment, on accordera la plus grande attention aux vestiges archéologiques des postes de traite dans la réparation et l'entretien des bâtiments reconstitués en 1967, de même que dans la conception et la prestation du programme de mise en valeur du patrimoine et des services aux visiteurs. D'ici là, ces mesures aideront à garantir la préservation des ressources culturelles associées à ce secteur.

Mesures clés :

- Afin de faciliter la prise en considération des ressources culturelles dans la planification et l'exploitation, on rédigera et tiendra à jour un rapport sur les effets cumulatifs sur par les postes de traite et le site du massacre des collines Cypress situés sur la propriété de Parcs Canada;
- En 2007, les deux postes de traite reconstitués pourront faire l'objet d'un examen en vertu de la *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine*. Parcs Canada soumettra au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), d'ici l'examen du plan directeur, l'information qui permettra d'évaluer la pertinence de la désignation de ces deux complexes édifices fédéraux du patrimoine.

4.1.4 Cimetières

Les deux cimetières, très peu documentés, du Fort-Walsh sont administrés par Parcs Canada. Le cimetière de la PCNO a été utilisé dès l'époque du poste de police. Le cimetière civil date de l'époque du fort Walsh. La stratégie concernant ces cimetières consiste à appliquer la *Directive de gestion 2.3.1, de Parcs Canada : Restes humains et cimetières*, qui prévoit des mesures d'établissement d'une documentation adéquate pour consultation, préservation et mise en valeur des lieux.

Mesures clés :

- Fouilles archéologiques non intrusives et relevé de l'histoire orale du cimetière civil;
- Finalisation de la documentation sur le cimetière de la PCNO et de ses sépultures; et
- Évaluation des stèles funéraires pour évaluer leur gestion comme ressources culturelles.

4.1.5 Lieux de sépulture

Hors des cimetières du fort Walsh, on a trouvé 2 lieux de sépulture sur le LHNC, et 20 lieux susceptibles d'abriter des sépultures. Une des sépultures confirmées a été identifiée : située au poste de traite de Solomon, il s'agit d'Ed Legrace, seule victime du massacre des collines Cypress qui ne soit pas Nakoda. On croit que l'autre sépulture, trouvée dans le lotissement urbain, soit une Métisse. Tout laisse croire que la sépulture date d'avant la création du lotissement.

Cairns, alignements rocheux, dépressions et monticules suggèrent d'autres lieux de sépulture, dont la plupart sont situés sur les talus surplombant la vallée du ruisseau Battle et le poste de police. Ils sont tous d'origine autochtone, probablement de l'époque du poste ou antérieure. On n'en a examiné aucun, sauf pour la consignation.

La stratégie sur les lieux de sépulture, l'application de la *Directive de gestion 2.3.1, de Parcs Canada : Restes humains et cimetières*, prévoit des mesures d'établissement d'une documentation adéquate pour la consultation, la préservation et la mise en valeur de ces lieux.

Mesure clé :

- Invitation des Premières nations concernées par le LHNC du Fort-Walsh et des représentants des Métis locaux à collaborer avec Parcs Canada pour orienter la gestion des lieux de sépulture, conformément à la *Directive de gestion 2.3.1*.

4.1.6 Sites autochtones

En 1978, tout le LHNC du Fort-Walsh a été fouillé pour y relever les ressources culturelles observables à la surface du sol. On a pu relever 13 sites relatifs à la fréquentation traditionnelle par les Autochtones. On croit que trois de ces sites sont des camps d'envergure, composés de tipis disposés en cercle sur le principal replat surplombant le poste de police et le ruisseau Battle. Des sites moins évidents pour l'œil abritent des débris d'outils de pierre et des pierres fissurées sous l'action du feu provenant de foyers. Presque tous ces sites datent sans doute de l'époque du poste de police (Figure 8 et 9).

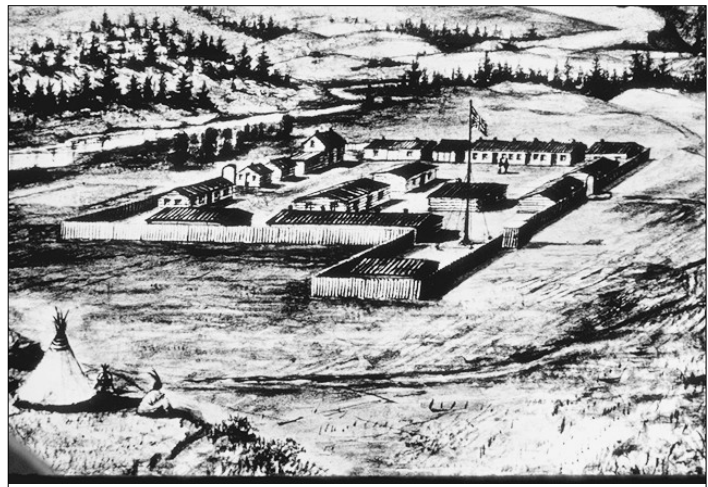


Figure 8. Représentation du fort Walsh et d'un campement autochtone sur un replat. (Archives nationales du Canada, C-15281D)

Les sites autochtones sont des ressources culturelles de niveau 2. La stratégie de préservation adoptée pour ces sites consiste à en surveiller l'état et à les protéger d'éventuelles menaces. On ne connaît pas avec exactitude la nature et la portée de ces sites. C'est pourquoi aucune décision ne sera prise ni aucune action entreprise qui pourrait avoir des répercussions sur ces sites, tant qu'on n'aura pas procédé à une analyse supplémentaire et à une étude d'impact.

Mesure clé :

- Élaboration d'un programme de surveillance des sites autochtones pour connaître leur état et les menaces qui pèsent sur eux, en collaboration avec les représentants des Premières nations.

4.1.7 Lotissement urbain

Peu après l'établissement du fort Walsh par la PCNO, une ville homonyme s'est développée près du poste. Cette ville prospère et consacrée à la traite des fourrures comptait magasins, entrepôts, hôtels, un restaurant, salles de billard, un tailleur, un barbier, une blanchisserie et un studio de photographie (Figure 9). Le ministère des Indiens y avait ses magasins et un agent. À son apogée, sa population permanente comptait quelques centaines d'habitants. La population pouvait y atteindre plusieurs milliers lors des échanges et des paiements prévus par les traités, la ville était alors le plus grand centre entre Winnipeg et Vancouver. Dans les années 1970, une fouille très rudimentaire du lotissement urbain a permis de consigner des fondations et des caves (ressources culturelles de niveau 2).

La stratégie de préservation du lotissement urbain consiste à réunir de la documentation sur les ressources connues et à surveiller le site.

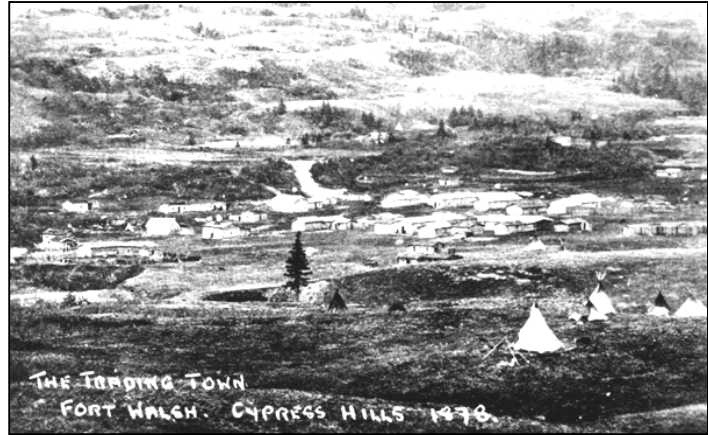


Figure 9. Des échanges avaient lieu à Fort Walsh. Collines Cypress 1878. (Archives nationales du Canada, C-19081A)

Mesures clés :

- Étoffement de la documentation sur le lotissement urbain en cartographiant les ressources culturelles⁵; logiques non intrusives et relevé de l'histoire orale du cimetière civil;
- Surveillance des ressources culturelles du lotissement urbain pour connaître les effets du broutage, de l'érosion des rives du ruisseau et de la circulation sur le sentier. Si les ressources sont menacées ou détériorées, on prendra des mesures pour corriger la situation (d'interruption des activités à risques à consignation ou restauration des ressources).

⁵ Dorénavant, la cartographie et les données cartographiques du Fort-Walsh devront respecter les exigences des systèmes d'information géographique.

4.1.8 Ranch Wood-Anderson

Vers 1893, David Wood et Wellington Anderson établirent leur ranch près de l'ancien poste de police du fort Walsh. Ils habitaient avec leur famille un ranch de deux étages près du ruisseau Spring. On peut voir aujourd'hui les fondations de pierre du ranch, l'emplacement de plusieurs dépendances, les vestiges d'un barrage sur le ruisseau Spring, des canaux d'irrigation et les traces d'un grand potager situé au sud de la résidence (ressources de niveau 2).

La stratégie de préservation de ces vestiges consiste à les consigner et à réunir de la documentation. Pour l'instant, leur état est stable et ils ne sont pas menacés. On réévaluera leur état et la possibilité de les mettre en valeur pour le public d'ici l'examen du plan directeur.

Mesure clé :

- Consignation et cartographie des ressources culturelles sur le ranch Wood-Anderson.

4.1.9 Paysage

Le paysage du LHNC du Fort-Walsh compte d'autres ressources culturelles et valeurs patrimoniales à gérer et respecter :

- sentiers historiques entre le fort Walsh et Wood Mountain, Fort Benton, Fort MacLeod, Medicine Lodge Coulee, Qu'Appelle et Battleford;
- relief et cours d'eau qui influent l'habitation et l'utilisation du sol;
- végétation historique de féтуque, coulées boisées et de pin tordu;
- panoramas depuis le poste de police sur les replats avoisinants et les campements autochtones;
- configuration d'apparence historique, avec quelques intrusions modernes.

La stratégie de préservation du paysage consiste à conserver les reliefs, les groupements de végétation et les vestiges de sentiers tels qu'on les connaît. La gestion du paysage suivra les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux historiques au Canada*. Cette stratégie complétera les objectifs de gestion de l'écosystème du parc interprovincial Cypress Hills.

Mesure clé :

- Consignation et cartographie des panoramas, reliefs et sentiers qui font partie de l'intégrité commémorative du LHNC du Fort-Walsh (y compris leur valeur patrimoniale).

4.1.10 Collection archéologique et objets historiques

La majorité des 100 000 artefacts trouvés au LHNC du Fort-Walsh, viennent du poste de police de 1875-1883 (ressources culturelles de niveau 1). Des artefacts de niveau 2 ont été trouvés en d'autres points. La collection archéologique est entreposée au Centre de services de l'Ouest canadien, à Winnipeg.

La stratégie de préservation de ces artefacts s'articule autour de la collection de référence du Fort-Walsh, un échantillon de quelque 2 000 artefacts représentatifs. Si nécessaire, les artefacts de la collection de référence recevront un traitement de conservation (en 2003, 58 % de la collection de référence sont stables ou conservés; le reste recevra un traitement de conservation d'ici 5 ou 6 ans). La collection de référence est entreposée dans des armoires accessibles et on l'examine régulièrement. La gestion des autres artefacts du Fort-Walsh sera conforme aux normes de gestion des collections de Parcs Canada, mais ils ne seront probablement jamais soumis à un traitement de conservation et, en bout de ligne, certains artefacts (clous, ferraille ou autres pièces de métal) pourraient se désintégrer.

Plus de 1 500 objets historiques ont été acquis pour le programme de mise en valeur. Seuls quelques objets sont considérés comme des originaux du poste de police d'origine (ressources culturelles de niveau 1, gérées selon la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada). Les autres objets seront gérés conformément aux normes de conservation de Parcs Canada.

Mesure clé :

- Évaluation de la collection de référence et programmation du traitement de conservation. En temps utile, tous les artefacts de la collection de référence ayant besoin d'être stabilisés recevront un traitement de conservation.

4.2 Mise en valeur du patrimoine

Parcs Canada désire améliorer les activités éducatives pour permettre une meilleure appréciation du lieu, tout en améliorant les activités éducatives par diffusion externe. Les partenariats joueront un rôle clé dans ces améliorations.

But de la mise en valeur du patrimoine :

- Que le public canadien comprenne l'importance historique nationale du LHNC du Fort-Walsh et appuie son programme de mise en valeur.

Objectifs de la mise en valeur du patrimoine :

- Les histoires racontées reposeront sur les messages véhiculés sur le site;
- Le site du poste de police sera un point central pour véhiculer ces messages;
- Aux postes de traite, on mettra l'accent sur l'histoire du massacre des collines Cypress;
- On parlera de la relation historique entre le massacre des collines Cypress et le fort Walsh;
- Les partenaires participeront à la mise en valeur des éléments de leur histoire qui sont associés au fort Walsh.

4.2.1 Messages communiqués

Les messages sur l'importance historique nationale du fort Walsh doivent être communiqués sur place et par diffusion externe :

- le fort Walsh est d'importance nationale parce que la PCNO y a établi son quartier général de 1878 à 1882;
- le fort Walsh est d'importance nationale parce qu'il a joué un rôle primordial dans l'application de la loi canadienne de 1875 à 1883;
- le fort Walsh est d'importance nationale parce qu'il a joué un rôle primordial dans l'application de la politique relative aux Indiens;
- le fort Walsh est d'importance nationale parce qu'il a joué un rôle primordial dans la supervision des Lakota de Sitting Bull venus au Canada après la bataille de Little Bighorn;
- le fort Walsh appartient au réseau des lieux historiques nationaux du Canada.

Un sondage réalisé auprès du personnel et un examen de la bibliothèque et des ressources ont révélé plusieurs lacunes dans le programme de mise en valeur du patrimoine (fondé sur les connaissances). Le personnel recommande plus d'information sur le rôle du fort Walsh dans l'application de la politique relative aux Indiens.

Mesures clés :

- Élaboration, approbation, mise en œuvre et évaluation (pour vérifier s'il permet d'atteindre les objectifs d'apprentissage) d'un plan de mise en valeur du patrimoine du LHNC du Fort-Walsh, conforme à l'orientation énoncée le présent plan;
- Correction des lacunes relevées dans l'information par le personnel à l'aide de recherches historiques;
- Amélioration de l'organisation et du contenu de la bibliothèque; et
- Consultations et partenariats avec les Premières nations afin d'incorporer le savoir et les histoires autochtones sur l'importance historique nationale du fort Walsh.

4.2.2 Publics-cibles

La conception du programme de mise en valeur du patrimoine visera à intéresser les résidents, les amateurs de tourisme patrimonial, les familles, les écoles et les Autochtones. Les résidents de la région ont tendance à se rendre au Fort-Walsh lorsque famille ou amis les visitent, ou lors d'événements spéciaux (p. ex., Carrousel de la GRC, fête du Canada).

Le tourisme patrimonial, en pleine croissance à l'échelle régionale et nationale, se définit par une activité patrimoniale représentant un facteur important qui incite au déplacement. Ses amateurs visiteront Fort-Walsh pendant un séjour dans les collines Cypress. Pour eux, l'apprentissage de qualité dans un décor authentique est fondamentale.

Les familles avec de jeunes enfants présentent une grande proportion des vacanciers qui passent plus d'une nuit dans les collines Cypress. Généralement, ils viennent du sud-ouest de la Saskatchewan et du sud-est de l'Alberta. Dernièrement, le LHNC du Fort-Walsh a fondé un camp de jour, dont la promotion s'ajoute à des programmes offerts aux enfants par les parcs provinciaux Cypress Hills. Les parents pourront planifier leurs vacances et leur visite à Fort-Walsh plus facilement.

Les écoles représentent une clientèle très importante pour le LHNC du Fort-Walsh. Parcs Canada continuera à offrir des programmes qui répondent aux besoins des écoles, qui fréquentent surtout le LHNC en mai et en juin.

Les Premières nations viennent au Fort-Walsh depuis plusieurs années pour commémorer leur histoire. La Première nation de Carry The Kettle viennent chaque année pour honorer leurs ancêtres tués lors du massacre des collines Cypress. La tribu américaine Nez Perce est venue au fort pour le jour du Souvenir américain pour honorer leurs guerriers. En 2004, la Première nation de Little Pine et la nation crie de Lucky Man organisés des événements spéciaux à Fort-Walsh pour souligner le 125^e anniversaire de leur adhésion au traité conclu à fort Walsh. Comme l'histoire des Premières nations tient une place de plus en plus importante dans la programmation du LHNC du Fort-Walsh, les Autochtones auront de plus en plus de raisons de s'y rendre.

4.2.3 Activités pour les visiteurs

Comment les visiteurs pourront-ils le mieux profiter du LHNC du Fort-Walsh et en bien comprendre et en apprécier l'importance historique nationale? La richesse de l'histoire et des événements survenus au LHNC du Fort-Walsh, dans le magnifique décor du creux de la vallée du ruisseau Battle, fait du fort une attraction intéressante. Les visiteurs en repartiront avec un souvenir durable et en saisiront l'importance pour l'histoire du Canada. Le thème « *Paisible aujourd'hui, le lieu a été le théâtre de bouleversements et de changements sociaux radicaux qui ont marqué l'histoire du 19^e siècle dans l'Ouest du Canada* », sera repris tout au long du programme de mise en valeur.

Ces méthodes reconnaissent l'importance du service d'autobus, mettent l'accent sur l'utilisation des postes de traite dans le massacre des collines Cypress, et revitalisent la mise en valeur du patrimoine du poste de police historique. Bien qu'on ait recours à des points d'intérêt pour décrire le concept, le programme de mise en valeur du patrimoine représente une expérience globale.

Centre d'accueil : une vue sur la vallée

C'est au centre d'accueil qu'on présente le fort Walsh aux visiteurs. Il comprend un bâtiment et une zone d'observation (Figure 10). Dans le bâtiment, on trouve la réception, des médias d'orientation, des services d'alimentation et une boutique. La zone d'observation (comprenant une plaque apposée par la CLMHC et une sculpture) servira aussi à orienter les visiteurs qui se présentent après les heures d'ouverture ou hors saison.

Les expositions, les cartes et médias du centre d'accueil répondent à ces questions:

- Qu'est qu'un lieu historique national et quel est le rôle de Parcs Canada à Fort-Walsh ?
- Qu'est-ce que le fort Walsh, pourquoi est-ce un lieu important et pourquoi le visiter?
- Pourquoi les collines Cypress et la vallée attiraient-elles les Premières nations, les Métis, les Américains et les Euro-canadiens?
- Quel est le rapport entre les sites commémoratifs nationaux des collines Cypress et l'histoire du fort Walsh?
- Qu'y avait-il ici après 1883? Que sont le ranch Wood-Anderson et le poste de remonte de la GRC?
- Quelle est la pertinence de l'histoire du Fort-Walsh et des événements qui y sont associés pour le Canada d'aujourd'hui?
- Comment peut-on en apprendre plus sur le patrimoine des collines Cypress?



Figure 10. Centre d'accueil des visiteurs et zone d'observation avec sculpture. (E. Rohatensky)

Cette introduction prépare les visiteurs à leur visite au Fort-Walsh. Le centre d'accueil devrait avoir le potentiel de retenir l'attention des visiteurs pendant environ 45 minutes, après quoi, un autobus les attend.

Autobus : pour découvrir les lieux en toute tranquillité

Le service d'autobus est le principal moyen d'accès au site du massacre des collines Cypress, au poste de police et au poste de remonte (on peut aussi emprunter un sentier de randonnée depuis le centre d'accueil jusqu'au poste de remonte). Le voyage en autobus est excitant et spectaculaire. Quittant la vallée, l'autobus grimpe sur le replat pour redescendre ensuite dans la vallée. Tout au long du trajet, on attire l'attention des visiteurs sur diverses caractéristiques historiques et naturelles. On leur parle des Autochtones qui vivaient dans les collines, des Métis et de l'arrivée des marchands de whisky et de fourrure. Ces

narrations illustreront le contexte dans lequel s'est déroulé le massacre des collines Cypress et la raison pour laquelle le Fort-Walsh a été établi à cet endroit.

Après une grosse pluie, les mauvaises conditions de la route empêchent l'autobus de se rendre sur le site du massacre des collines Cypress. On offre alors un programme d'information sur le massacre au centre d'accueil.

Massacre des collines Cypress : instabilité et tragédie

Le massacre des collines Cypress de 1873 est important pour dresser le portrait des conditions de l'époque et expliquer les tragiques conséquences de la concurrence que se livraient les acteurs en présence pour mettre la main sur des ressources limitées dans les sociétés en conflit au XIX^e siècle, dans l'Ouest canadien. Ces conditions et les politiques mises en place par le gouvernement fédéral pour y remédier ont mené à l'établissement de la PCNO et à l'installation du fort Walsh dans les collines Cypress.

La zone du camp nakoda et des postes de traite formera le point de mire des activités d'interprétation du massacre des collines Cypress (Figure 11). Avec le poste de traite de Farwell comme toile de fond, les visiteurs pourront comprendre les soupçons et les tensions sous-jacentes aux hostilités qui ont mené à ce jour fatidique de juin 1873. À leur départ, ils sauront pourquoi le massacre est un événement d'importance historique nationale.

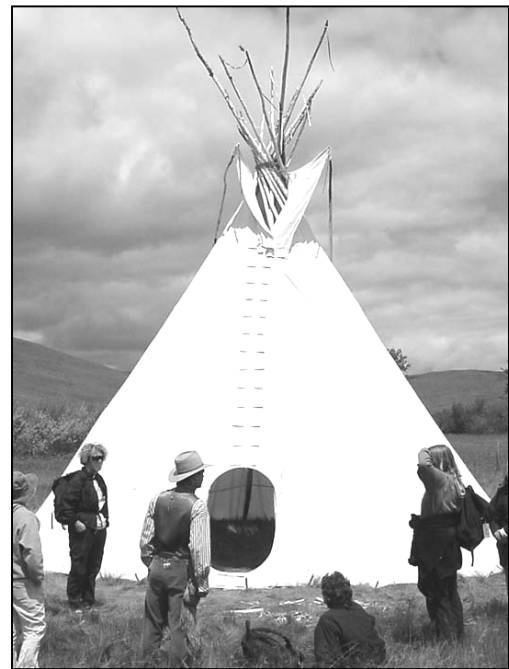


Figure 11. Tipi au campement Nakoda, massacre des collines Cypress. (R. Pettyjohn)

La Première nation de Carry The Kettle participera à la conception, à l'élaboration et à la prestation du programme de mise en valeur du patrimoine. Aucune stratégie de préservation visant la protection et la mise en valeur du site du massacre des collines Cypress ne sera mise au point avant que la CLMHC ne fasse de recommandation. Si la Commission recommande qu'on désigne le site lieu historique national, la première étape pour élaborer une telle stratégie consistera à rédiger et à faire approuver un énoncé d'intégrité commémorative.

Fort Walsh : maintenir l'ordre, imposer le changement

Le fort Walsh a été établi pour combattre le trafic du whisky dans les collines Cypress. En 1878, le poste devint le quartier général de la police et un pivot dans l'application des lois canadiennes et de la politique relative aux Indiens. Les Premières nations des deux côtés de la « ligne magique » (le 49^e parallèle) ont cherché refuge dans les collines Cypress, fuyant les militaires américains, ou poursuivant les derniers troupeaux de bisons. Au fort Walsh s'opposaient routine militaire, quotidienne, et terre-à-terre, et intenses périodes d'incertitude et de friction si la police négociait le retour des Indiens américains aux États-Unis et incitait les Premières nations du Canada à s'installer dans des réserves. Autour du poste se trouvait une ville de commerçants frontaliers et, à certains moments, on comptait des milliers d'Autochtones à la recherche de nourriture, d'abri et de protection.

Ici, les visiteurs découvriront le fort Walsh. Ils apprendront la part que la police a pris dans le maintien de l'ordre et dans le changement survenu dans l'Ouest canadien (Figure 12). Ils découvriront quelles étaient les relations entre les Premières nations et la police. Les bâtiments du poste de la GRC abriteront des médias communiqueront ces messages. L'histoire du poste de la GRC et des bâtiments connexes sera racontée aux visiteurs pour qu'ils puissent comprendre qu'il ne s'agit pas des bâtiments d'origine du XIX^e siècle ni d'une reconstitution planifiée du poste historique. Du personnel costumé continuera à servir les visiteurs. Des programmes pour enfants seront offerts au fort (Figure 13).



Figure 12. Le personnel costumé accueille les visiteurs.
(E. Rohatensky)

Sentiers : d'autres découvertes

Les visiteurs sont libres d'explorer la richesse historique et la beauté naturelle du fort Walsh seuls. Ils peuvent emprunter un sentier qui les conduira du centre d'accueil aux cimetières, ou faire une visite guidée sur la boucle vers le lotissement urbain. D'autres sentiers d'interprétation seront peut-être créés, mais ce n'est pas une priorité. Ces sentiers ne sont pas pour tout le monde. Ils sont construits et entretenus en tant que sentiers secondaires.

Mesures clés :

- Les messages et les médias utilisés au centre d'accueil seront renouvelés afin d'améliorer l'orientation. Ce renouvellement sera fait après que la CLMHC aura fait ses recommandations sur le site du massacre des collines Cypress;

- La mise en valeur du patrimoine du massacre des collines Cypress continuera à évoluer grâce à la collaboration de la Première nation de Carry The Kettle. On entreprendra un plan de mise en valeur complète dès qu'on connaîtra les recommandations de la CLMHC;
- Abrisés dans les bâtiments du poste de remonte, les messages et les médias sur le poste de police du fort Walsh seront améliorés pour les axer vers l'objectif de commémoration (y compris une exposition d'artefacts et d'objets historiques appartenant au poste de police de 1875-1883, de même que des meubles et des expositions sur l'histoire du poste et des relations entre la police et les Premières nations);
- Des programmes pour enfants seront dispensés au poste de police et au poste de remonte;
- Les visites autoguidées des deux cimetières et du lotissement urbain seront mises à jour.



Figure 13. Des enfants au camp de jour. (E. Rohatensky)

4.2.4 Diffusion externe

Les Canadiens intéressés par le LHNC du Fort-Walsh pourront en apprendre plus à son sans devoir s'y rendre, grâce à des services offerts par Parcs Canada (p. ex., site web, Centre des découvertes) et en collaboration avec des partenaires locaux, régionaux et nationaux (p. ex., expositions, publications).

Mesures clés :

- Les responsables de Fort-Walsh exploreront les possibilités de mettre au point un programme de diffusion externe destiné aux écoles, de concert avec la Southwestern Saskatchewan Old-Timers Association et le Jasper Cultural and Historical Centre;
- On étudiera la possibilité de présenter les expositions du Fort-Walsh dans les centres d'accueil du parc inperprovincial Cypress Hills, les centres d'accueil régionaux et les musées, le nouveau centre du patrimoine de la GRC et les Centres de découverte de Parcs Canada;
- La page du Fort-Walsh sur le site web de Parcs Canada sera améliorée et contiendra de l'information sur les messages présentés, sur les mesures de préservation et sur la gestion du lieu. La page contiendra des liens vers des sites web pertinents.

4.3 Services et installations

La présente section explique comment nous permettrons aux visiteurs de faire d'apprendre dans une atmosphère sécuritaire et agréable.

But des services et installations destinés aux visiteurs:

- Les visiteurs profitent du LHNC du Fort-Walsh et l'apprécient d'une manière sécuritaire à la fois pour eux et pour les ressources culturelles et naturelles du lieu.

Objectifs visés avec les services et les installations destinés aux visiteurs :

- Les attentes des visiteurs et leur utilisation des lieux correspondent à l'objet du LHNC du Fort-Walsh;
- Les possibilités offertes aux visiteurs complètent celles du parc interprovincial Cypress Hills sans y nuire;
- Les services, les installations et les produits offerts répondent aux attentes des visiteurs ou vont au-delà.

4.3.1 Services fondamentaux

Les services fondamentaux appuient le programme de mise en valeur du patrimoine et garantissent confort et sécurité aux visiteurs. Les services et les installations fondamentaux sont destinés aux visiteurs du Fort-Walsh. La stratégie consiste à les conserver dans leur état et leur emplacement actuels. Les principes et les lignes directrices définies dans le plan d'accès au LHNC du Fort-Walsh pour les visiteurs ayant des besoins spéciaux seront appliqués dans la planification et la conception du site.

Mesures clés :

- Préparation d'un plan d'évacuation d'urgence;
- Réparation de la plate-forme de la route du trajet d'autobus;
- Les installations pour pique-nique, les services d'alimentation, les toilettes et les points d'eau potable seront signalés avant le départ de la visite, en cours de route et à l'arrivée;
- Sondages réguliers auprès des visiteurs pour connaître leur taux de satisfaction; évaluation des nouveaux programmes et services.

4.3.2 Événements spéciaux

Par événement spécial, on entend toute réunion d'un groupe important ou d'une foule, accompagnée d'une gamme d'activités. Un événement spécial peut durer de plusieurs heures à plusieurs jours. Les gens peuvent y assister en simples spectateurs, en tant que participants, ou les deux. Les groupes extérieurs peuvent organiser un événement en collaboration ou en partenariat avec Parcs Canada.

Les événements spéciaux demeureront un élément important du LHNC du Fort-Walsh. Ils constituent un ajout intéressant au programme régulier et donnent aux visiteurs une occasion supplémentaire de prendre connaissance de leur

patrimoine. Il faut toutefois s'assurer que les événements spéciaux soient compatibles avec l'objet du site et n'en menacent pas l'intégrité commémorative.

Mesure clé :

- Parcs Canada élaborera une évaluation environnementale stratégique qui décrira les critères et les lignes directrices que devront observer ceux qui proposeront des événements spéciaux lorsqu'ils déposeront leur proposition. L'évaluation sera conçue et utilisée pour vérifier 1) si l'événement proposé est compatible avec l'objet et les objectifs du site, et 2) si les activités proposées et leur emplacement ne nuisent pas à l'intégrité commémorative et ne risquent pas de surcharger les activités normales du site.

4.3.3 Loisirs

Outre la mise en valeur du patrimoine, le LHNC du Fort-Walsh laissera peu de place aux loisirs. Une partie des activités récréatives seront possibles grâce au Sentier transcanadien (l'ancienne route du ruisseau Battle), qui traverse le Fort-Walsh (Figure 4). Le sentier rejoint un tronçon de 32 km du Sentier transcanadien dans le parc provincial Cypress Hills, où l'on peut faire de la randonnée pédestre et du vélo. Il faut payer l'accès au LHNC du Fort-Walsh pour pouvoir accéder au tronçon du Sentier transcanadien qui traverse le site.

Équitation

L'équitation est autorisée dans la plus grande partie du bloc ouest du parc provincial Cypress Hills (Saskatchewan). Le Parc exploite un terrain de camping équestre, situé à environ 3,5 km au nord-ouest du LHNC du Fort-Walsh. La majorité des cavaliers pénètrent dans les limites du lieu historique national par la porte nord (point d'accès de l'ancienne route du ruisseau Battle et du Sentier transcanadien).



Figure 14. Cavaliers près du ruisseau Battle au LHNC du Fort Walsh. (E. Rohatensky)

L'équitation demeurera possible au LHNC du Fort-Walsh (Figure 14). Le directeur de l'unité de gestion peut en restreindre la pratique s'il juge qu'elle nuit à la sécurité du public ou à l'intégrité commémorative. Pendant la saison d'activité du site, il faut défrayer l'entrée sur le site pour pouvoir y pratiquer l'équitation.

Randonnée pédestre

Le parc interprovincial Cypress Hills offre d'excellentes possibilités de randonnée pédestre. Les quelques sentiers du Fort-Walsh permettent d'accéder à pied au lotissement urbain, aux cimetières, au poste de police et poste de remonte, et à l'aire de pique-nique près du ruisseau Battle. On peut aussi faire de la randonnée sur le tronçon du Sentier transcanadien qui traverse Fort-Walsh. Les routes qui vont du centre d'accueil au poste de police et poste de remonte et aux postes de traite ne sont pas destinées aux piétons.

Bicyclette

On peut faire de très belles promenades à bicyclette sur le réseau de sentiers des deux parcs provinciaux. Sur le site du Fort-Walsh, la bicyclette n'est autorisée que pour accéder au bloc ouest depuis le centre d'accueil. On pourra circuler à bicyclette uniquement sur le Sentier transcanadien et sur la route qui mène du poste de remonte au centre d'accueil.

Chariots tirés par des chevaux

Afin de protéger les ressources culturelles et naturelles du lieu et par souci de sécurité publique, les chariots tirés par des chevaux ne seront pas autorisés dans les limites du LHNC du Fort-Walsh, sauf dans des circonstances exceptionnelles relatives à des événements spéciaux et aux programmes dispensés.

Pêche

Conformément à la réglementation provinciale, la pêche sera toujours autorisée. La chasse est par contre interdite sur le lieu.

Mesures clés :

- L'information préparée par Parcs Canada au sujet de l'équitation dans les limites du LHNC du Fort-Walsh, des droits d'entrée et de l'étiquette à observer à cheval sera disponible au terrain de camping équestre et dans les points de vente et sera remise à chacun des cavaliers.
- Le nom du Sentier transcanadien sera indiqué sur le tronçon qui traverse le LHNC du Fort-Walsh, de même que les activités qui y sont permises;
- Les activités récréatives permises seront indiquées dans l'aire de service pour que les visiteurs puissent planifier leur séjour, de même qu'aux divers points d'arrivée.

4.4 *Gérance de l'environnement*

La présente section décrit la méthode de gestion des ressources naturelles du LHNC du Fort-Walsh.

Buts de la gérance de l'environnement :

- Mettre en valeur les éléments de l'écosystème de manière à refléter le rôle de Parcs Canada dans la gérance de l'environnement;
- Démontrer de saines pratiques de gestion environnementale.

Objectifs de la gérance de l'environnement :

- Garantir la durabilité des caractéristiques écologiques de l'écosystème de la région des collines Cypress mises en valeur au Fort-Walsh;
- Protéger les espèces menacées et en voie de disparition;
- Réduire les effets de l'activité humaine sur l'environnement naturel.

Les éléments de l'écosystème qui ont une importance particulière seront gérés conformément à l'article 1.1.7 de la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada. Fidèle au protocole d'entente conclu avec le parc interprovincial Cypress Hills, Parcs Canada continuera à collaborer avec le service des ressources naturelles de l'Alberta et Environnement Saskatchewan pour traiter les questions touchant la gestion de l'écosystème de la région des collines Cypress. Cela implique la conservation d'exemples de paysage ouvert et des espèces indigènes de la prairie de fétuque, un type de végétation menacé, présent uniquement au Canada.

En 2000, une étude du Saskatchewan Research Council (SRC) commandée par Parcs Canada attribuait la détérioration de la prairie mixte et de la prairie de fétuque à Fort-Walsh aux effets du broutage par les chevaux et les wapitis. Pour donner suite aux recommandations du SRC, Parc Canada a adopté deux mesures visant à réduire l'effet du broutage par les chevaux. D'abord, on a modifié les permis de pâturage pour réduire le nombre de chevaux, et on a réduit la période de broutage afin de protéger la prairie de fétuque au moment critique de l'éclosion. Ensuite, on a mis sur pied un programme de surveillance (à l'aide d'exclos) afin d'évaluer l'effet du broutage sur la prairie.

La prairie du Fort-Walsh est une aire de nidification possible du pipit de Sprague (*Anthus spragueii*), un petit oiseau chanteur nichant au sol qu'on trouve dans tout le sud des Prairies. Le pipit de Sprague figure sur la liste des espèces menacées dressée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Dans l'utilisation et la gestion de la prairie du Fort-Walsh, il faut tenir compte de son importance comme habitat possible du pipit de Sprague.

Un ancien terrain de décharge publique situé à plus de 500 mètres au sud du fort et du poste de remonte historiques a été identifié comme étant un site contaminé, en raison d'un taux de métaux lourds supérieur aux limites acceptables. Des

analyses régulières de l'eau démontrent que le site n'a pas eu de répercussions sur la qualité des eaux du ruisseau Battle voisin, ni sur les eaux souterraines, y compris la source d'eau potable. Parcs Canada reçoit des directives à cet égard de Santé Canada, du ministère de l'environnement et de la gestion des ressources de la Saskatchewan et d'Environnement Canada. Parcs Canada continuera à collaborer avec ces autorités pour évaluer les risques et remédier au problème. Parcs Canada continuera à communiquer l'information à ce sujet à ses partenaires, au personnel et aux visiteurs.

Mesures clés :

- Parcs Canada continuera à collaborer avec le service des ressources naturelles de l'Alberta et avec le ministère de l'environnement et de la gestion des ressources de la Saskatchewan en ce qui a trait à la gestion de l'écosystème de la région des collines Cypress;
- Le LHNC du Fort-Walsh surveillera régulièrement et gèrera les mauvaises herbes nuisibles, particulièrement dans les zones perturbées et le long des routes et des sentiers;
- On surveillera le broutage par les chevaux pour en évaluer les effets négatifs sur la prairie de fétuque et sur les éléments archéologiques. À l'avenir, l'octroi des permis de broutage sera fondé sur les résultats de cette surveillance;
- On continuera à surveiller l'ancien terrain de décharge publique contaminé pour en évaluer les effets sur l'environnement et sur la qualité de l'eau.

4.5 Participation du public et partenariats

Nous travaillerons de concert avec le public et nos partenaires pour améliorer la promotion, la mise en valeur et la protection du LHNC du Fort-Walsh.

But de la participation du public et des partenariats :

- Améliorer l'intégrité commémorative du LHNC du Fort-Walsh grâce à la participation du public et à l'établissement de partenariats.

Objectifs de la participation du public et des partenariats :

- Les décisions touchant la politique de gestion du site, l'utilisation du sol et la planification des activités et qui ont une incidence sur les partenaires seront prises de concert avec eux;
- Les partenariats amélioreront la connaissance des lieux;
- Les partenariats rehausseront l'expérience des visiteurs;
- Le public et les partenaires seront tenus informés de l'état du Fort-Walsh et de la mise en œuvre de son plan directeur.

La participation du public constitue le fer de lance de la politique, de la planification et de la gestion chez Parcs Canada. Elle favorise de saines décisions et la compréhension du public en plus de donner aux Canadiens la possibilité de faire valoir leurs connaissances et leur expertise et de faire des suggestions. La sensibilisation et la participation du public au LHNC du Fort-Walsh seront entretenues au moyen d'un dialogue régulier entre Parcs Canada et la communauté locale, des sondages réalisés auprès des visiteurs, et l'examen du plan directeur quinquennal.

Parcs Canada collabore avec un large éventail d'agences gouvernementales fédérales, provinciales et territoriales, de même qu'avec les autorités municipales, le secteur privé, des groupes, des individus et des intérêts autochtones, pour atteindre des buts et objectifs profitables à tous. Les bénévoles, les propriétaires ou locataires des terrains adjacents, les Autochtones, les universités et les établissements d'enseignement et de recherche peuvent tous apporter une contribution fondamentale à l'intégrité commémorative et à l'expérience des visiteurs du Fort-Walsh.

Mesures clés :

- Parcs Canada donnera au public intéressé la possibilité d'examiner chaque année l'état du Fort-Walsh et de la mise en œuvre de son plan directeur;
- Parcs Canada établira et maintiendra des moyens de consulter le public au sujet de questions concernant le site et de l'examen du plan directeur quinquennal, et ce en temps opportun et de manière efficace;
- Parcs Canada continuera d'étudier les possibilités d'établir d'autres partenariats avec les Premières nations et les Métis qui ont des liens historiques avec le lieu;
- Parcs Canada étudiera les possibilités de collaborer avec la GRC et les organisations historiques et culturelles locales pour mettre en valeur et préserver le poste de remonte et le ranch Wood-Anderson.
- Le LHNC du Fort-Walsh continuera d'examiner des possibilités de partenariat avec le parc historique national Nez Perce.

4.6 Administration et exploitation

Parcs Canada continuera à exploiter le LHNC du Fort-Walsh en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et de l'article 42 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Parcs Canada exploitera le Fort-Walsh dans les limites des estimations courantes des ressources humaines et financières. On cherchera à réaliser des économies dans la prestation des services aux visiteurs. La collaboration avec les partenaires demeurera un élément important du travail de Parcs Canada dans l'exploitation du Fort-Walsh.

On continuera à limiter et à contrôler l'accès routier qui traverse le Fort-Walsh pour se rendre aux propriétés du côté ouest. Comme cet accès routier ne dessert pas le site comme tel, on ne consacrera pas de ressources pour son entretien et

son amélioration. Toute proposition visant à changer le type de route et son niveau d'utilisation sera la responsabilité du promoteur du projet. Cela comprend tous les coûts associés à l'examen et à l'approbation de la proposition, de même qu'à la mise en œuvre du changement.

Les activités à venir dans l'administration et l'exploitation du LHNC du Fort-Walsh pourraient être modifiées selon que le lieu du massacre des collines Cypress devient ou non un lieu historique national. Le statut de ce site sera vraisemblablement la clé du prochain examen du plan directeur.

Mesures clés :

- Officialisation des accords entre Parcs Canada et les utilisateurs de l'accès routier;
- Consultation des propriétaires et des locataires concernés au sujet de l'avenir de l'accès routier et collaboration avec le parc provincial Cypress Hills adjacent pour relever les diverses options qui se présentent pour créer un autre accès aux propriétés situées à l'ouest du lieu;
- Élaboration d'un plan de gestion du feu qui permette de garantir l'intégrité commémorative du lieu et de préserver les ressources naturelles et les caractéristiques importantes du lieu;
- Réparation de la clôture de démarcation du lieu et remplacement au besoin.

4.7 Énoncé de décision concernant l'évaluation environnementale

Le présent plan directeur était assujéti à une évaluation environnementale, conformément à *La directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (Agence canadienne d'évaluation environnementale 1999). L'examen environnemental préalable a été réalisé dès le début de la planification pour éviter que des décisions irrévocables ne soient prises avant qu'on puisse bien connaître les effets environnementaux des initiatives prévues dans le plan. L'évaluation des effets environnementaux comprenait l'examen des effets d'ordre naturel, culturel et socioéconomique.

Les modalités du plan directeur permettent de surveiller, protéger et, au besoin, remettre en état les ressources culturelles du Fort-Walsh. L'accès au site et les activités seront gérés de manière à en réduire au minimum les effets et se concentreront sur des zones déjà touchées, et ce en garantissant malgré tout un séjour de qualité pour les visiteurs. Les cavaliers recevront de l'information sur l'étiquette à respecter, notamment des renseignements sur la manière de réduire les effets néfastes sur l'environnement.

Le plan comprend des modalités de surveillance du broutage et de modification de sa gestion au besoin, pour faire en sorte que le broutage n'ait pas d'effets préjudiciables sur l'écosystème. On a entendu des pipits de Sprague au Fort-Walsh; il s'agit d'une espèce menacée selon la *Loi sur les espèces en péril*, et on se doit de la protéger. Aucune mesure décrite dans le plan ne devrait avoir d'effets

négatifs sur le pipit de Sprague, mais il faudra protéger cet oiseau ou ses nids en cas de brûlage dirigé, de création d'allées coupe-feu, de broutage et autres projets.

Les effets cumulatifs ne devraient pas être importants. Parcs Canada collaborera avec les gouvernements provinciaux pour traiter les enjeux touchant la région des collines Cypress à grande échelle. Le pipit de Sprague sera protégé en suivant les directives applicables du plan de rétablissement du pipit de Sprague, dès qu'il sera prêt.

Les propositions qui pourraient avoir des effets négatifs ou soulever des inquiétudes au sein du public feront l'objet d'une évaluation, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) ou de la politique de Parcs Canada au fur et à mesure que le projet passera de l'étape de la conception à celle de la mise en œuvre (p. ex., stabilisation et remise en état des bâtiments du poste de remonte). L'évaluation environnementale stratégique des événements spéciaux doit prendre en considération les effets environnementaux et définir dans quelles circonstances il faudra réaliser des évaluations environnementales en vertu de la LCEE.

L'examen environnemental préalable a permis de conclure que les mesures prévues dans le plan directeur ne devraient pas avoir d'effets environnementaux négatifs importants.

Le rapport d'évaluation environnementale complet, dont est tiré le présent énoncé de décision, doit être utilisé dans l'exécution du présent plan directeur.

5. Mise en œuvre et évaluation du plan directeur

Les stratégies et mesures proposées dans le présent plan directeur seront mises en œuvre au moyen du plan d'affaires du lieu. Si le plan directeur se veut un guide stratégique étalé sur 10 ou 15 ans (avec examen tous les cinq ans), le plan d'affaires annuel dresse quant à lui un portrait triennal de la situation. Dans le plan d'affaires, on décrit les mesures du plan de gestion qui seront appliquées au cours des trois prochaines années, le moment exact où elles seront appliquées et à quel coût. Tout changement aux prévisions triennales est relevé pendant l'examen annuel et la mise à jour du plan d'affaires.

L'exécution du présent plan directeur est sous la responsabilité du chef de l'unité de gestion Saskatchewan Sud. La mise en œuvre des stratégies et des mesures est fonction de la réaffectation des ressources au sein de l'Unité. De plus, on cherchera à mettre sur pied des initiatives en collaboration avec des partenaires pour identifier, évaluer et poursuivre les projets appropriés.

Les mesures clés sont définies et présentées conformément aux gammes de services du plan d'affaires de Parcs Canada, décrites dans le tableau qui suit. Toutefois, il pourrait y avoir des modifications advenant de nouvelles circonstances ou de nouveaux renseignements, ou encore, un changement dans les priorités et les décisions nationales. On a mis l'accent sur les activités prévues pour les trois années suivant l'approbation du plan directeur, mais d'autres activités qui doivent avoir lieu pendant la durée d'application du présent plan directeur ont également été définies. Aucune cote de priorité n'a été attribuée aux activités, si ce n'est qu'on a indiqué dans quelle période de planification elles doivent avoir lieu. Les priorités seront établies avec plus de précision par l'unité de gestion dans le cadre de la planification d'affaires.

Le progrès accompli dans la mise en œuvre du plan directeur sera communiqué au moyen d'un rapport annuel et du rapport de Parcs Canada sur l'état des aires patrimoniales protégées, mis à jour après quelques années. Le plan directeur sera en outre soumis à un examen régulier et pourra être modifié selon les circonstances. En cas de changements majeurs, on consultera le public.

Gammes de services du plan d'affaires	Action	Périodes triennales du plan d'affaires		
		1 ^{re}	2 ^e	Future
Protection des ressources patrimoniales	Rédiger et tenir à jour des rapports sur les effets cumulatifs subis par le poste de police (4.1.1) et par le site du massacre des collines Cypress situé sur la propriété de Parcs Canada (4.1.3).	X		
	Élaborer et appliquer un plan de conservation des bâtiments du poste de remonte (4.1.2).	X	>	
	Réaliser une recherche et remettre un rapport au BEEFP au sujet du bâtiment qui abrite le musée du poste de remonte (4.1.2) et les postes de traite reconstitués (4.1.3).	X		
	Élaborer et appliquer des protocoles de surveillance des ressources culturelles du poste de remonte (4.1.2), des sites autochtones (4.1.6), du lotissement urbain (4.1.7), des mauvaises herbes nuisibles (4.4), des effets du broutage sur la prairie de féтуque et sur les ressources culturelles (4.4), et du site contaminé de l'ancienne décharge publique (4.4).	X	>	>
	Faire de la recherche au sujet des deux cimetières, faire des consultations à leur sujet et consigner le résultat dans des documents (4.1.4).	X		
	Consulter les représentants des Premières nations et des Métis au sujet des lieux de sépulture situés sur la propriété de Parcs Canada (4.1.5).	X	>	>
	Consigner dans des documents et cartographier les ressources culturelles connues du lotissement urbain (4.1.7) et du ranch Wood-Anderson (4.1.8) et les éléments paysagers (4.1.9).	X	X	
	Conserver la collection de référence des artefacts (4.1.10).	X	>	>
Collaborer avec le service des ressources naturelles de l'Alberta et avec le ministère de l'environnement et de la gestion des ressources de la Saskatchewan en ce qui a trait à la gestion de l'écosystème de la région des collines Cypress.	X	>	>	
Mise en valeur du patrimoine	Compléter, faire approuver et appliquer le plan de mise en valeur du patrimoine (4.2.1);	X	>	>
	Comblir les lacunes en matière d'information sur la trame historique du site (4.2.1).	X		

Mise en valeur du patrimoine	Améliorer le centre de documentation du site (4.2.1).		X	
	Consulter les Premières nations et établir des partenariats avec elles (4.2.1).	X	>	>
	Offrir des programmes pour enfants (4.2.3).	X	>	>
	Mettre à jour les visites autoguidées du poste de police, des cimetières et du lotissement urbain (4.2.3).		X	
	Élaborer et mettre en œuvre un programme de diffusion externe (4.2.4)	X	>	>
Services aux visiteurs	Préparer un plan d'évaluation d'urgence du lieu (4.3.1).	X		
	Redresser la plate-forme de la route utilisée par le service d'autobus (4.3.1).		X	
	Améliorer la promotion des services et des installations destinés aux visiteurs à divers points du séjour (4.3.1).	X		
	Réaliser des sondages auprès des visiteurs pour connaître leur taux de satisfaction (4.3.1).	X	>	>
	Préparer des documents d'information au sujet de l'équitation et la remettre aux cavaliers (4.3.3).	X		
	Nommer et signaler le Sentier transcanadien (4.3.3).	X		
	Mettre à jour les offres de services concernant les activités récréatives autorisées (4.3.3).	X		
Gestion de Parcs Canada	Préparer une évaluation environnementale stratégique des événements spéciaux (4.3.2).	X		
	Donner chaque année au public la possibilité de prendre connaissance de l'état du lieu et de la mise en œuvre du plan directeur (4.5).	X	>	>
	Établir et maintenir des moyens efficaces pour consulter les parties intéressées en temps opportun (4.5).	X	>	>
	Continuer à étudier les possibilités de partenariat (4.5).	X	>	>
	Officialiser les ententes entre Parcs Canada et les utilisateurs de l'accès routier et consulter les partenaires au sujet de l'avenir de l'accès routier (4.6).	X		
	Élaborer un plan de gestion du feu (4.6, 4.1.2).	X		
	Réparer et remplacer la clôture de démarcation (4.6).		X	

X : projets et activités qui se déroulent dans une seule période

> : poursuite du projet ou de l'activité sur plusieurs périodes